

Classification retoquée : Accord minoritaire - Opposition majoritaire !

Après plus de deux années de négociation, où notre employeur est resté sourd à toutes nos propositions, le projet de classification n'a été signé que par le syndicat CFTD (syndicat minoritaire dans notre institution). **Les syndicats CGT et FO représentant plus de 65% des salariés ont fait valoir leur droit d'opposition... Cette nouvelle classification ne s'appliquera donc pas.**

La CGT ne pouvait accepter un projet qui :

- Déclassifie plusieurs de nos métiers du soin et de l'éducatif (AMP, orthophoniste, ergothérapeute, préparateur en pharmacie, psychologue, médecin...).
- Accentue l'individualisation des salaires, en renforçant l'impact des points de compétence, dont chacun connaît l'arbitraire dans la politique d'attribution.
- Dévalorise l'expérience, le refus de dé plafonner l'ancienneté aurait imposé une stagnation des salaires à beaucoup d'agents....

La CGT ne pouvait embarquer et enfermer l'ensemble des salariés des UGECAM et de l'institution Sécurité Sociale dans cette classification dont les effets auraient peser sur nos rémunérations et évolutions salariales pendant des années. Nous subissons toujours l'impact négatif de la précédente classification de 2004, qui s'est soldée par une perte de plus de 10% de notre pouvoir d'achat. A cette époque la CGT avait déjà alerté sur les dangers qu'elle représentait.

Stop, ça suffit - C'est un autre projet qu'il nous faut ! Il est temps que notre employeur rengeine son mépris et ouvre de véritables négociations où les propositions sont discutées, dans le cadre d'un dialogue social constructif.

Une gestion des Ressources Humaines qui interroge !

🌀 **Précarité** : Au delà de la précarité, déjà bien connue, d'une présence importante de contrats précaires (CDD - intérim), pour laquelle la CGT demande un rééquilibrage des effectifs en CDI (notamment sur la MAS Violette Germain), nous assistons à une généralisation progressive de contrats CDI à temps partiels imposés. Nous faisons déjà face à une situation historique sur le Plovier avec plusieurs contrats ASD/AMP à 50%, suivie par La Maisonnée avec plusieurs postes IDE à mi-temps, l'IME les Sources... et aujourd'hui le Val Rosay s'y met à son tour avec plusieurs vacances de postes IDE/ASD à temps partiels.

La CGT dénonce fermement cette précarité imposée sur des contrats CDI, pour des fonctions dont rien ne le justifie, notamment au regard du nombre d'heures supplémentaires, de vacances et d'intérim sur la plupart des établissements.

Face à cet abus du recours à la précarité sous toutes ses formes, au non respect des textes légaux et conventionnels et à un détournement du protocole dérogatoire à la

durée minimale de travail, nous demandons une réorientation dans la gestion des effectifs et des organigrammes.

🌀 **Recrutement** : Trop souvent, jusqu'à certains excès, les critères subjectifs prennent le pas sur les critères objectifs dans la politique de recrutement. Faisant fi de nos accords locaux et conventionnels, qui rappellent pourtant certaines règles, le recrutement est aujourd'hui laissé à l'appréciation de quelques uns. Dérive dangereuse, qui est non seulement humainement cruelle, mais laisse place au sentiment d'un management « à la tête du client » ! Ne faisant que confirmer le sentiment d'injustice, déjà bien ancré, dans la politique d'attribution des points de compétence.

Il devient urgent que les recrutements s'effectuent principalement selon des critères objectifs, incontestables et compris de tous. Il en va de la confiance des salariés envers leur hiérarchie, leur direction et l'institution.

🌀 **Procédures disciplinaires** : Nous constatons depuis plusieurs mois une recrudescence des procédures disciplinaires. Elles sont pour beaucoup ciblées sur des services/établissements, où nous avons déposé des alertes (sous-effectif, problème de management, d'organisation des prises en charge...), les salariés se trouvant en difficulté dans l'exercice de leur mission professionnelle. Face à ces dysfonctionnements, qui forcément à terme peuvent provoquer des incidents, l'urgence est de trouver les réponses appropriées, et non de s'attaquer aux salariés. Mais il est souvent plus facile pour les directions de sortir le carton rouge, de faire porter la responsabilité aux salariés, que de trouver les solutions adaptées



permettant d'améliorer le fonctionnement, de sécuriser l'activité des professionnels et d'assurer une meilleure prise en charge des patients/résidents !

Notre syndicat a dénoncé, et dénoncera, toutes les procédures disciplinaires abusives et disproportionnées, qui au lieu de résoudre les problèmes ne font bien souvent que les aggraver.

A l'heure des bonnes résolutions, nous suggérons à nos directions de prendre celle d'instaurer une gestion des ressources humaines plus équitable et bienveillante. Quand les salariés sont écoutés, respectés, qu'ils travaillent dans un climat sain et sécurisant, c'est là qu'ils donnent collectivement le meilleur d'eux-mêmes.

EN BREF

***Séjour de la Santé :** Si pour l'ensemble des salariés des établissements sanitaires, nous avons obtenu la revalorisation mensuelle de 183€ net, il n'en est encore rien pour ceux du siège et du médico-social. La CGT poursuit la lutte et ne lâchera rien, mais se retrouve bien seule pour les défendre ! Les autres organisations syndicales représentatives ont accepté l'application du Séjour de la Santé sur les UGECAM, qui pourtant acte leur exclusion de cette revalorisation salariale. Face à une telle injustice, notre syndicat mettra tout en œuvre pour rétablir l'équité de traitement entre tous les salariés. Nous avons tous les mêmes métiers, les mêmes missions, le même employeur, le même contrat de travail, la même convention collective, les mêmes représentants du personnel.... Nous devons tous avoir les mêmes droits et les mêmes salaires !



***Négociations locales :** Reprise des négos, avec la fin des discussions sur le télétravail. Notre syndicat devrait être signataire du protocole, nous avons toutefois soumis notre signature à l'avancée des horaires variables sur certains établissements (Tresserve, MAS Violette Germain...). Nous renouvelerons notre demande d'ouverture de négociation sur la mobilité durable (déplacement domicile/travail en vélo, co-voiturage - branchement de véhicules électriques...) et sur la formation professionnelle avec le parcours ASD/IDE et le développement d'une filière interne de formation ASD/AP. Nous espérons avancer rapidement sur ces 2 sujets.

***MAS Violette Germain :** Depuis plusieurs mois nous alertons la direction générale au sujet de difficultés et dysfonctionnements importants sur l'établissement : sous-effectif chronique, instabilité dans l'équipe de direction.... La direction générale doit nous présenter prochainement son plan d'action. Nous espérons des réponses fortes tant en terme d'organigramme et d'effectifs (création de postes de soignants), qu'en terme de management.

***Ordre Infirmier :** Alors que le personnel soignant doit toujours faire face à la crise sanitaire, avec une seconde vague



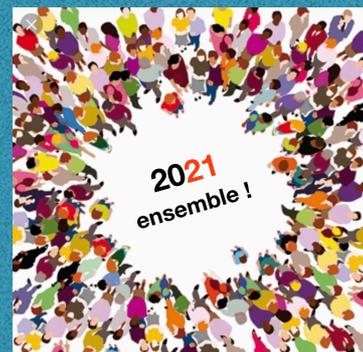
encore plus impactante que la première sur nos établissements, **notre employeur n'a rien trouvé de mieux que de nous envoyer, à quelques jours des fêtes de fin d'année, un courrier menaçant pour rappeler l'obligation d'adhésion à l'ordre infirmier ! Timing très judicieux... C'est le même employeur qui viendra dans quelques jours nous remercier lors de la séance des vœux !** Mais est-ce le rôle de l'UGECAM de se substituer à l'ordre pour récolter les cotisations ? Elle lui a déjà procuré son fichier de professionnels, c'est maintenant à l'ordre de nous contacter. Vous pourrez consulter sur notre site internet toutes les explications et démarches dans la Rubrique «*Ordres professionnels*» - *article : ordre infirmier... que dois-je faire ?* ou contactez vos élus CGT.

De cette année 2020 très particulière, faire un bilan relève d'une possible dépression collective... Le monde s'est rétréci d'un coup, limitant notre horizon en stoppant brutalement notre vie sociale. Il nous a fallu apprendre à vivre masqués, en fuyant le contact de l'autre. Cependant la pandémie a fait voler en éclats certaines de nos certitudes. Le monde a redécouvert l'importance des salariés de premières ligne, vous savez les vrais gens! Les personnels de santé bien sûr, mais aussi les aides à domicile, les caissières, les fonctionnaires... qui par leur investissement nous ont permis de faire face à cette crise sanitaire. Mais le risque est grand, une fois la zone de turbulence passée, qu'ils soient encore les sacrifiés de demain. Que la course au profit et la rentabilité à tout prix redeviennent l'alfa et l'oméga de nos politiques de gestion, nous le constatons déjà à l'échelle de nos établissements !

Alors, nous tous, salariés de l'UGECAM, en tant qu'acteurs de première ligne, mais aussi en tant que citoyens, faisons que le monde de demain ne soit pas celui d'hier !

Faisons le vœu pour cette nouvelle année, de construire un monde plus solidaire, où les concepts d'égalité et de fraternité reprennent tout leur sens. Construisons ensemble un autre avenir pour 2021.

Le syndicat CGT de l'UGECAM Rhône-Alpes vous adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Ensemble gagnons un monde solidaire, juste et durable !



Pour nous contacter : cgtugecamra@yahoo.fr



Site internet : www.cgtugecamra.fr